

À vos marques, prêts ? Jardinez !

Des chantiers participatifs ont eu lieu durant le grand week-end du 23 mai, rue du Crosne prolongée à Maxéville avec le prestataire « **Des Racines et des Liens** » et à Pulnoy.

Ces chantiers ont été réalisés avec les locataires ayant déjà participé à des actions de ce type et l'OMh n'en a pas fait la publicité pour éviter des regroupements trop conséquents, compte tenu des mesures sanitaires à observer.

L'objectif était d'entretenir et de regarnir les massifs existants. Si ce type d'activité vous intéresse et que vous souhaitez participer aux prochains ateliers, n'hésitez pas à en parler à votre gardien !

Un autre chantier collaboratif a permis la **création de bacs au centre de nos résidences** à Laneuveville-devant-Nancy.

Des locataires intéressés s'étaient manifestés lors d'un conseil de résidence et ils ont donc été mobilisés, avec quelques enfants, pour cette belle opération.



Le chantier de la place de la 9^{ème} DIC en collaboration avec l'épicerie sociale de Nancy/Villers-les-Nancy et le centre social Jolibois devrait reprendre sous peu.



Contents de vous revoir !



Nos espaces d'accueils (siège de l'OMh et agence commerciale) sont **ré ouverts au public depuis le 15 juin** dernier.

Nous avons mis en œuvre les **mesures et le matériel nécessaires** pour respecter les mesures de protection sanitaire et distanciation physique. Aussi nous ne pourrons recevoir dans les espaces d'attente et en même temps que 3 personnes au siège (32 rue Saint-Léon) et 4 personnes à l'agence (26 rue Saint-Léon).

Nous vous conseillons donc **d'appeler avant de vous déplacer** pour prévoir un rendez-vous et ne pas devoir attendre à l'extérieur. Consultez notre site internet www.omhgrandnancy.fr, vous y retrouverez les numéros de téléphones concernés.

L'été sera chaud ...



La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Des conseils simples permettent **d'éviter les complications liées à la chaleur persistante** :

- **Buvez** régulièrement de l'eau tout au long de la journée en évitant les boissons glacées. Il est recommandé de boire au minimum 1 litre d'eau soit de 13 à 14 verres en moyenne,

- **Humidifiez** votre corps, douchez-vous régulièrement et utilisez un ventilateur.
- **Portez** des habits amples, légers, de couleurs claires. Préférez le coton, qui laisse passer l'air et absorbe la transpiration.
- **Protégez-vous** du soleil et de la chaleur en évitant de sortir aux heures les plus chaudes (11h-18h)
- Maintenez votre logement à l'abri de la chaleur. **Fermez les volets** et ventilez bien, aérez les pièces de votre habitation, surtout la nuit s'il fait moins chaud.

- Si vous avez plus de 65 ans, **donnez régulièrement de vos nouvelles** à votre entourage et n'hésitez pas à solliciter de l'aide en cas de besoin (mairie, CCAS, associations...).
- **Faites-vous héberger** chez une personne de la famille ou de votre entourage si vous vivez seul(e) dans un habitat mal adapté à la chaleur.

Si vous êtes une personne âgée et que vous ressentez **un ou plusieurs des symptômes suivants** ou si vous êtes témoin des symptômes suivants chez une personne âgée :

grande faiblesse, grande fatigue, étourdissements, vertiges, troubles de la conscience, nausées, vomissements, crampes musculaires, température corporelle élevée, soif et maux de tête.

Contactez le SAMU en appelant le 15 La plateforme téléphonique "canicule info service" **0 800 06 66 66** (appel gratuit) est ouverte en cas d'épisode de forte chaleur, tous les jours de 9h à 19h.

Balcons et terrasses : petit rappel

LES PARE-VUES :

Les pare-vues posés sur les garde-corps des balcons ou en limite de propriété dans les jardins privatifs sont tolérés :



- s'ils sont de **coloris « bois »** (palissade, canisses en bambou ou vert),
- s'ils sont **correctement fixés** et ne baillent pas,
- s'ils ne dépassent pas de la hauteur des garde-corps des balcons ou s'ils ne mesurent **pas plus de 1m 80** lorsqu'ils sont positionnés dans le jardin.



LES ANTENNES INDIVIDUELLES

Les antennes ou les paraboles doivent être posées à **l'intérieur des balcons** sans débordement sur la façade, sans utilisation de cheville ou étau dans le mur.

LE SÉCHAGE DU LINGE

Il est **interdit** sur les garde-corps des balcons, les grillages et les murets situés en limite de propriété des jardins.

LES ABRIS EXTÉRIEURS

- Ils sont autorisés lorsqu'ils sont de **coloris « bois naturel »**, qu'ils n'excèdent pas une surface de **6 m²** et qu'ils sont démontables (tout scellement béton est interdit).

ÊTRE ATTENTIF À SES VOISINS

- **Veillez** sur les personnes les plus fragiles dans votre voisinage.
- En période de travaux ou si vous organisez une fête, **prévenez** vos voisins à l'avance. Ils seront plus indulgents.
- Utilisez un barbecue électrique **seulement avec l'accord de vos voisins** et en prenant toutes les mesures pour ne pas créer de nuisances : fumées, aliments odorants, projections de graisse sur le sol ou les façades, incendie...



LE CLOS VIVALDI

Tomblaine



Votre T4 (prix de la location-accession) Conditions de financement privilégiées (Prêt Accession Sociale, Prêt à Taux Zéro)

221 000€*

* Sous conditions de ressources plafonnées

03 83 36 42 20





 Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy.**
 **Likez ! Partagez ! Commentez !**

Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.
 Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.
 Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.
 Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/ Juin 2020. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.

